



## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 janvier 2022

### Compte rendu détaillé

---

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO (à partir du point 3) – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER (à partir du point 1) – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX

#### Absents représentés

M. C. YOUMBI NGAMO par M. J. RANQUE (jusqu'au point 2) – Mme H. KIRCALI par M. E. ALAMAMY – Mme A. MEJIAS par M. P. PELLOUX

#### Absent

M. S. ROUILLIER (en début de séance)

#### Secrétaire de séance

M. B. ZAOUÏ

---

**La séance est ouverte à 19 heures 30.**

#### **M. le Maire**

Mes chers collègues. Merci, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de rejoindre vos places et merci de vous tenir prêts à débiter nos travaux. Je suis heureux de vous accueillir, ainsi que le public, dans la salle du Conseil Municipal que j'ai souhaité reconfigurer sous une forme permettant une plus grande proximité entre tous les élus et permettant d'assurer une totale sécurité sanitaire, comme nous y sommes contraints et comme il faudra que nous continuions à l'accepter probablement au-delà de la crise actuelle.

Avant de débiter nos travaux, comme nous avons coutume de le faire - et il faut que nous le fassions -, nous allons vérifier que le *quorum* est atteint. C'est la raison pour laquelle je passe le micro à notre Directrice Générale.

**Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **M. le Maire**

Merci. Il nous faut tout d'abord adopter notre compte rendu de notre précédente séance, dont le porte-plume était notre collègue Catherine Kozak. Tout le monde a bien reçu ce compte rendu. Je n'ai pas eu de demande de modification jusqu'à cet instant, pas davantage en séance. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Je ne vois pas d'abstention, pas d'avis contraire. Il en est ainsi décidé.

### **Vote :**

POUR : 34

**Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### **M. le Maire**

Si l'intéressé en était d'accord et si notre assemblée le confirmait, il reviendrait aujourd'hui à notre collègue Bernard Zaoui d'être le rédacteur de notre compte rendu. Il en est d'accord. Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

**Monsieur Bernard ZAOUÏ est élu secrétaire de séance.**

## **DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (*liste ci-annexée*).

### **M. le Maire**

Nous avons quatre points inscrits à l'ordre du jour. Le premier d'entre eux est la convention annuelle unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de notre département, projet de délibération qui a été présenté, comme tous les autres, en commission, et qui est rapporté par Marie-Martine Salles.

*Monsieur Sylvain ROUILLIER rejoint la séance.*

## **DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.**

### **Présentation :**

Considérant la possibilité pour la commune de faire appel au Centre de Gestion de Seine-et-Marne sur des missions optionnelles qui lui sont confiées de par la loi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention unique annuelle relative à ces missions.

**Avis favorable à l'unanimité de la commission précitée.**

## **Discussion :**

### **M. le Maire**

Merci. Vous avez tous bien sûr pu prendre connaissance du texte de cette convention, des 62 pages qu'elle comprend, et qui était en annexe au projet de délibération. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Rouillier, allez-y, je vous en prie.

### **M. Sylvain ROUILLIER**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. Nous voudrions juste comprendre quelles sont les prestations souscrites dans le cadre de cette convention, si la part des prestations déléguées au Centre de Gestion augmente, donc connaître l'évolution du coût de ces prestations pour la commune. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

### **M. le Maire**

Merci. Madame Salles peut peut-être apporter les réponses. C'est la convention-cadre. On pioche dans la convention ce qui est proposé par le Centre de Gestion et qui nous permettrait de faire mieux grâce à cette convention et grâce à l'intervention du Centre de Gestion que nous ne pourrions le faire nous-mêmes. Il n'y a pas d'impact immédiat, et surtout pas d'impact financier immédiat. Le Centre de Gestion, auquel la commune est adhérente, délivre, de par le fait que nous soyons adhérents, des prestations qui nous sont dues, si je peux utiliser cette formule.

### **Mme Marie-Martine SALLES**

Je peux rajouter qu'en ce qui nous concerne, c'est surtout sur l'hygiène et la sécurité, l'ergonome, le psychologue. C'est aussi l'expertise statutaire, l'accompagnement du handicap et le bilan professionnel. Voilà les principales prestations, entre autres.

### **M. le Maire**

Ce sont des politiques publiques de gestion des personnels où il est assez intéressant et utile d'avoir un regard plus élevé de par l'ensemble des niveaux de connaissances, dont peut disposer le Centre de Gestion par rapport à nous. Pas de problème ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

## **Vote :**

POUR : 35

## **Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.**

### **M. le Maire**

Le point numéro 2 que nous rapporte également Marie-Martine Salles concerne la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.**

**Présentation :**

Considérant des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire**

Merci. S'il n'y a pas de remarques ni questions, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.**

**M. le Maire**

Le point numéro 3 nous est présenté par John Samingo. Il s'agit de la présentation du bilan annuel de la démarche communale visant à l'amélioration de la participation citoyenne et du dialogue habitants/élus.

*Monsieur Cédric YOUMBI NGAMO rejoint la séance.*

**DÉLIBÉRATION N° 3 – PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL DE LA DÉMARCHE VISANT À L'AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE DIALOGUE HABITANTS/ÉLUS**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur John SAMINGO**, adjoint au Maire en charge du développement de la proximité citoyenne et de l'animation du Conseil de Quartier Ouest.

**Présentation :**

Considérant la démarche visant à l'amélioration de la participation citoyenne et du dialogue habitants-élus inscrite dans une charte de proximité, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan annuel de fonctionnement de ladite charte.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. John SAMINGO**

En ce sens, nous avons émis plusieurs dispositifs :

- le signalement ;
- la permanence des élus ;
- les visites de quartiers du maire et des élus ;
- le Facebook *live* ;
- les opérations citoyennes ;
- les conseils de quartiers.

Dans un contexte sanitaire relativement compliqué, on a essayé justement de mettre en place à travers ces dispositifs cette fameuse proximité citoyenne que nous avons appelée de nos vœux.

Dans un premier temps, dans l'outil « signalement », nous avons reçu et recensé 215 signalements. Je le dis souvent, et j'encourage vraiment les Combs-la-Villais qui nous regardent à exprimer justement et à relever les dysfonctionnements au sein de la commune. On a eu des pics, tout au long de cette année 2021, notamment en période estivale, en juin et en juillet. On a reçu respectivement 30 et 33 signalements. C'est dû justement aux différentes thématiques de signalement comme la voirie ou les espaces verts.

Par la suite, j'aimerais évoquer le second point, les permanences des élus. Comme vous le savez, une fois par mois, avec les collègues et les élus de la municipalité, nous intervenons dans un secteur, soit dans un quartier, soit dans un lieu clos, soit dans un lieu où il y a de nombreux commerces, pour nous entretenir directement avec les citoyens. Je pense que c'est une réussite, et je m'en félicite particulièrement, car nous avons su nouer ce fameux dialogue. Nous avons su parfois répondre lorsqu'il y avait des questions sur un quartier, lorsqu'il y avait de fausses informations. Enfin, nous avons su répondre aux habitants. Je pense que mes collègues peuvent le dire autant que moi. Je remercie mes collègues de m'accompagner dans cette démarche, parce que lorsque nous recevons et lorsque nous échangeons avec les habitants, nous nous apercevons que souvent, certains n'avaient pas de question préalable, et de par notre présence, ils se mettent à nous poser toutes les questions. Nous essayons à chaque fois, lorsque nous n'avons pas la réponse, de leur envoyer un courrier. Vous avez tous les éléments justement dans cette annexe.

Nous essayons de répondre autant que faire se peut aux nombreuses demandes des habitants. Par exemple, nous avons répondu à 9 courriers le 14 novembre 2020, et à 7 courriers le 20 novembre. C'est juste pour vous dire que nous essayons de suivre ces différentes demandes, car, encore une fois, cette relation de proximité est possible grâce au concours des services, des élus qui sont justement imprégnés de dialoguer avec les citoyens, et aussi bien évidemment grâce aux citoyens qui sont vraiment de bonne composition et qui posent toutes les questions possibles et imaginables. Je pense que c'est à nous, élus, de pouvoir répondre avec la plus grande précision possible.

Je continue avec le troisième dispositif, les visites de quartiers du maire et des élus. Comme vous le savez, chers collègues, c'est vrai que le contexte sanitaire ne nous a pas permis de faire autant que possible ces fameuses visites. Nous avons essayé, en juin dernier, avec le maire et notre collègue Éric Alamamy de visiter le fameux quartier des Quincarnelles. Nous avons su de manière informelle échanger avec les habitants du quartier qui étaient, pour la plupart, enjoués de nous voir sur le terrain, près des jardins, près des portes. Nous avons pu échanger avec les citoyens. Nous allons continuer à amplifier ce dispositif.

En quatrième point, nous passons du présentiel au numérique. Ce sont les fameux Facebook *lives*. Nous avons pu ainsi toucher en tout et pour tout 8 400 personnes. Je pense que ce dispositif a pu s'amplifier, car nous avons pu étendre la durée des échanges entre le maire et les habitants d'une heure à une heure et demie. Nous sommes ainsi passés de 25 à 40 questions par séance, et nous avons pu échanger avec les habitants de manière très directe. Le contexte sanitaire permet aussi de valoriser le numérique. Je pense qu'ici, à Combs-la-Ville, nous le faisons amplement.

Le cinquième point concerne les opérations citoyennes. Ce sont des idées des habitants, des associations ou des élus pour essayer d'être utiles, et je pense que nous le sommes. Nous essayons de multiplier ces opérations pour une cause, pour une thématique, pour faire quelque chose de bien pour Combs-la-Ville. C'est ce que nous avons fait justement le 19 décembre 2020 avec le fameux Noël solidaire que nous avons organisé. Grâce à Bénévolent Vôte et grâce aux collègues ici présents, nous avons pu récolter des jouets, des peluches au profit des Restos du Cœur, car nous savons très

bien que nous essayons d'être mobilisés, de nous engager aussi pour des personnes qui ont peu ou qui n'ont rien. C'est la raison pour laquelle, nous, élus, nous essayons d'être le plus efficaces possible pour améliorer la vie quotidienne des Combs-la-Villais.

Le dernier point que je voulais expliciter, mes chers collègues, ce sont bien évidemment les conseils de quartier. Comme vous le savez, ils ont été un peu réformés, modernisés, parce que je pense que c'était nécessaire. Il faut rentrer dans l'air du temps, à l'ère du 21<sup>e</sup> siècle où il faut permettre aux citoyens non seulement d'échanger sur ce qui ne va pas, mais aussi d'être utiles, de proposer des actions et des projets pour améliorer la vie du quartier, et même, de manière plus globale, dans la ville. En ce sens, comme vous le savez, nous avons changé la méthode au niveau de la désignation. Nous avons permis à huit personnes d'être tirées au sort. Nous avons eu de nombreux échanges avec ma collègue Juliette et avec des personnes qui nous ont dit lors de nos réunions que si elles n'avaient pas été tirées au sort, elles ne se seraient pas investies dans cette mission. Je pense que c'est bien de solliciter des personnes qui n'ont pas l'habitude de s'impliquer dans la vie locale. Je pense que dans nos missions futures, c'est ainsi que cela doit se faire.

Nous avons également permis à 17 personnes d'adhérer à ce nouveau dispositif. C'est la raison pour laquelle nous avons pu travailler avec les services et avec toutes les personnes impliquées dans les différentes thématiques sur des actions concrètes. Nous avons eu trois actions pour le Conseil de Quartier Ouest. La première concerne l'installation de bancs. Nous avons eu une réunion la semaine dernière en mairie et sur le terrain pour pouvoir réaliser cette action tranquillement. La seconde concerne une réflexion autour de la rue Sommeville. Des citoyens ont voulu s'impliquer pour améliorer cette rue Sommeville. Je vois que dans le public, il y a une personne investie et impliquée justement. Je la salue ce soir. Nous avons continué à travailler pour faire en sorte d'échanger, car de nombreuses personnes n'étaient pas au courant de certaines choses sur la rue Sommeville. La troisième action du quartier ouest concerne l'installation de caméras de vidéosurveillance dans la ville.

S'agissant du quartier est, il y a une réflexion autour de l'entrée de ville par la rue Albert Einstein, à l'entrée de l'Écopôle. Il y a également une réflexion autour des aménagements du parc central et de son appropriation par les habitants. À cet effet, nous avons pu il y a quelques semaines inviter les personnes du Conseil de Quartier à créer ces fameuses mini-forêts japonaises. Je pense que c'était vraiment de bon augure. C'est comme cela que nous continuerons encore une fois à améliorer la vie des habitants, et peu importe les oiseaux de mauvais augure.

En somme, mes chers collègues, cette charte de fonctionnement n'était pas un bout de papier que nous avons essayé de faire pour les habitants. Ce n'était pas non plus une promesse électorale à la va-vite. C'est vraiment suivi. Avec les collègues de la majorité et le concours des services, je pense que nous allons non seulement poursuivre ce mouvement, mais nous allons également l'amplifier. Les collègues de la commission Aménagement et Développement Durables ont émis un avis favorable et Monsieur le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

### **M. le Maire**

Merci de cette présentation commentée, mais qui est restée synthétique, de ce très intéressant document établi par nos services, et j'en remercie Céline qui est derrière nous et qui a synthétisé l'ensemble de ce travail. Vous avez remarqué qu'il est tout à fait considérable. Je voulais également saluer l'implication autour de John Samingo de tous les élus qui, chacun dans leur secteur de prédilection, mais souvent nombreux, sont à ses côtés pour faire bouger les lignes au travers de cette mosaïque de propositions à nos concitoyens. Ceci étant dit, je vais maintenant donner la parole à ceux qui le souhaitent.

Madame Massé.

## **Mme Laure MASSE**

Bonjour à tous. Déjà, bonne année. Avant de parler de la délibération, je m'interroge sur l'avantage de l'agencement de cette salle. J'en déduis que toutes les personnes avec qui vous communiquez le plus pendant les Conseils Municipaux sont reléguées au dernier rang. Par respect pour le public, parce que du haut de mon 1,55 m, je me retrouve derrière une personne de 1,80 m, je vais me lever.

Pour parler de cette délibération numéro 3, ce bilan fait suite à la délibération numéro 3 d'octobre 2020. Nous nous étions abstenus à l'époque, car nous considérons que vous mélangez deux sujets bien différents dans une même délibération. Il en est de même dans ce bilan qui associe d'une part la participation citoyenne des conseils de quartier et d'autre part le dialogue citoyens/élus. Nous vous rappelons que si nous étions favorables au développement des actions participatives, nous avons émis des réserves quant à la division de notre commune en seulement deux quartiers, dont le partage géographique n'avait pas de sens. La disparition, dans la charte, des principes fondamentaux tels que la possibilité pour le Conseil de Quartier d'émettre un avis sur tous dossiers soumis à consultation (comme la modification du Plan Local d'Urbanisme) ou encore que la révision de la charte soit possible à la demande de deux tiers des membres du Conseil de Quartier, renforce nos doutes quant à la volonté de la majorité de développer réellement la démocratie participative dans notre commune.

Nous ne pouvons pas approuver sans réserve votre communication qui vise à valoriser des actions et des choix politiques auxquels nous ne pouvons pas obligatoirement adhérer et auxquels nous ne sommes pas associés. Nous nous interrogeons quant à la réalité de ce bilan qui nous semble parcellaire. Nous n'avons pas d'information sur le quantitatif des courriers reçus en mairie et du pourcentage de courriers qui ont reçu une réponse, sachant que de nombreux Combs-la-Villais se plaignent de l'absence fréquente de réponse. Quelles réponses ont été données aux demandes des habitants et aux signalements faits aussi bien par courrier, courriel, que lors des rencontres ? Quelles actions ont été réalisées suite à ces demandes ? La nature des signalements nous laisse perplexes. En effet, des sujets comme la cantine, les tarifs des services municipaux, l'absence d'investissement dans les aires de jeux, les problèmes de places dans les centres de loisirs, la difficulté de trouver un médecin ou un professionnel de santé ne font-ils donc pas partie des thèmes qui préoccupent les Combs-la-Villais ? Nous ne pouvons que nous en étonner. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. Merci.

## **M. le Maire**

Merci. Je ne reprendrai aucun de vos propos. Ces affirmations vous appartiennent et elles ne méritent pas, d'après moi, d'organiser une quelconque polémique. Par contre, sur un sujet, je vais vous dire très clairement l'état des choses. Nous répondons à tous les courriers qui nous sont adressés. Si ! Nous répondons à tous les courriers qui nous sont adressés. Affirmer le contraire mériterait d'être prouvé. Vous êtes élus de la commune, vous écrivez et on vous apporte réponse. Vous avez parlé des Combs-la-Villais qui nous écrivent. Les Combs-la-Villais qui nous écrivent obtiennent une réponse. Elle n'est pas toujours obligatoirement celle qu'ils attendent, mais ils obtiennent réponse et je l'affirme. Sur le reste, vos propos sont des répétitions que l'on peut lire à chacun des comptes rendus de nos réunions. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Je vais mettre aux voix.

Monsieur Prilleux, pour, je l'espère, la dernière fois, comme il m'est arrivé de le formuler lors de Conseils précédents, vous aurez vérifié que je donne toujours la parole à ceux qui la demandent. Par contre, si vous pouviez ne pas attendre le moment où je mets aux voix pour demander la parole, ce serait plus clair. Vous avez la parole pour quelques instants dans le cadre du respect de notre règlement intérieur.

## **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste pour répondre à votre affirmation, il me semble que les membres de l'association Ensemble Autrement ont fait une demande de rendez-vous depuis déjà maintenant un bon moment, et ils n'ont jamais eu de réponse à leur courrier. C'est juste ce que je voulais dire. Effectivement, cela peut peut-être arriver. En tout cas, c'est arrivé pour l'association Ensemble Autrement. Je vous remercie.

## **M. le Maire**

Voilà un exemple précis. L'information selon laquelle « *les Combs-la-Villais sont nombreux à se plaindre que...* » était bien sûr un peu exagérée. Je ne suis pas aux ordres d'un groupe qui soutient des élus de la commune et qui peut facilement, auprès de ces élus, obtenir les informations qu'ils souhaitent. Je n'ai pas donné suite à cette demande, parce qu'elle aurait fait doublon avec les échanges que nous avons aussi bien en commission qu'en séance publique du Conseil Municipal. Je ne vois donc pas d'utilité à le faire. Nous allons passer aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Merci. C'est adopté.

## **Vote :**

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

## **Décision :**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan annuel de la démarche visant à l'amélioration de la participation citoyenne et du dialogue habitants/élus.**

## **M. le Maire**

Le point numéro 4 que nous présente Jean-Michel Guilbot concerne la délibération prescrivant la révision de notre PLU avec la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

## **DÉLIBÉRATION N° 4 – DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA RÉVISION DU PLU COMMUNAL : DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jean-Michel GUILBOT**, adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

## **Présentation :**

Considérant le développement du territoire communal et l'évolution des orientations stratégiques et réglementaires définies à l'échelle intercommunale et nationale, il est demandé au Conseil Municipal de prescrire la révision du PLU communal, d'approuver les objectifs poursuivis par la commune à l'occasion de cette révision et de fixer les modalités de concertation.

**Avis favorable de la commission précitée.**

## **Discussion :**

## **M. Jean-Michel GUILBOT**

L'adresse mail sera : [revision.plu@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:revision.plu@mairie-combs-la-ville.fr).

## **M. le Maire**

Merci. Pour être très clair sur ce que nous faisons aujourd'hui, aujourd'hui, nous ne révisons pas le PLU. Ce n'est pas aujourd'hui que nous adoptons un document qui aurait été conçu dans un secret absolu dans je ne sais quelle instance, et qui serait présenté pour être voté. Nous sommes au lancement de la procédure. C'est donc la prescription faite par délibération pour engager la révision selon l'ensemble des orientations – je ne reviens pas dessus – qui ont été synthétisées par le rapport de Jean-Michel Guilbot et dans le calendrier tel qu'il découle du strict respect de toutes les étapes réglementairement et légalement prévues pour une révision de cet ordre.

Je veux rappeler une chose importante. Un PLU n'est pas un document qui, sur décision qui serait souveraine en dehors de toute autre considération d'un Conseil Municipal, pourrait fixer des règles dérogatoires aux règles nationales et qui ne seraient pas compatibles avec des règles et règlements découlant de dispositifs d'urbanisme, ces derniers relevant d'un échelon territorial qui nous est supérieur non pas politiquement, mais territorialement. Il est donc important d'avoir à l'esprit que tout travail pour notre commune, comme pour toutes les communes de France, de révision de son Plan Local d'Urbanisme, ou pour toute agglomération s'il s'agissait, ce que nous ne voulons pas, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), doit obligatoirement respecter les lois et règlements de l'État. Elles sont nombreuses et les contraintes normatives sont extrêmement importantes. En matière d'urbanisme, je rappelle trois lois ; la quatrième n'étant pas encore votée, je l'évoquerai, mais elle contient finalement peu de choses. Ce sont :

- la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui a une vingtaine d'années ;
- la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui a un peu moins ;
- la loi la plus récente votée sous cette législature, qui s'appelle Climat et Résilience.

Prochainement, si la commission mixte paritaire qui se réunit le 27 janvier prochain réussit à trouver un accord sur le projet de loi dit « 3DS » (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Simplification), cela ferait une quatrième loi dans laquelle sont évoqués des sujets puissants, et qui s'imposent à nous. Quand on parle de l'obligation de 25 % de logements sociaux, la loi le fixe. Quand on parle de dispositions favorisant dans des conditions qui nous sont imposées la construction de logements aux abords des gares, cela s'impose à nous. On évoque des concepts, qui sont intéressants et d'une certaine puissance, mais à manier dans un calendrier à horizon 2050 et à partir de données juridiques d'aujourd'hui relativement incertaines, et je veux parler du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Je rappelle que le Conseil d'État, dans son avis, lors du dépôt du projet de loi Climat Résilience, a formulé une remarque qu'il a d'ailleurs formulée sur d'autres données du même type à l'occasion de la loi 3DS. Il a déclaré que les dispositions prévues dans la loi étaient très peu normatives, alors que justement, le principe d'une loi est de fixer des normes, c'est-à-dire d'être normative.

Nous ne savons toujours pas de manière extrêmement précise les règlements et décrets d'application qui doivent être pris sur le ZAN. Ils ne l'ont toujours pas été, et il faut beaucoup de temps, plus de temps que le gouvernement ne l'avait prévu initialement, pour arriver à ce travail de mise en cohérence justement des fameux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous avons un horizon à 2050, une obligation immédiate, dans des conditions extrêmement incertaines. Néanmoins, tout cela s'impose à nous malgré tout. De plus, il y a notamment les questions des Zones à Faibles Émissions (ZFE), avec toutes les questions posées, par exemple quand on ne peut pas accéder à une zone dite « à faibles émissions », alors que c'est le secteur où il faut pourtant venir prendre son train. De nombreuses questions ont été soulevées au Parlement. Vous savez certainement que j'ai représenté et je continue à représenter l'Association des Maires de France dans tous les échanges avec les députés et les sénateurs sur ces sujets. On voit que ce corpus législatif et réglementaire de l'État est extrêmement copieux, complexe, et à certains égards, aujourd'hui, extrêmement aléatoire.

À cela s'ajoute le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), comme cela a été dit. Ce sont ensuite les poupées russes, le SCoT, et enfin, notre PLU. Il faut savoir que c'est dans ces cadres contraints que nous avons à nous mouvoir en fonction de nos particularismes et des orientations que nous proposons pour justement mettre en œuvre une politique conforme à ce qu'est notre commune et à ce que nous voulons qu'elle soit et qu'elle reste. C'est bien ce qui a été expliqué et c'est bien ce dont il s'agit aujourd'hui. On prescrit la révision du PLU en application de l'ensemble de ces données et contraintes que nous devons prendre en compte. Le pire, quand on aborde la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, c'est de laisser penser à la population que nous pouvons décider de tout sans référence à quoi que ce soit. Ce serait le pire, parce que cela ferait malheureusement croire à nos concitoyens que nous sommes en mesure de faire fi de lois de la République qui ont été votées par le Parlement et qui, à ce titre, bien évidemment, s'imposent à tous les citoyens et à toutes les collectivités. Je voulais compléter le propos de Jean-Michel Guilbot sans surcharger nos débats. J'ai vu que Monsieur Prilleux avait levé la main. Je lui donne la parole.

### **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, réjouissons-nous qu'enfin, l'engagement pris en 2014 par vous et votre majorité soit tenu pour élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Nous avons perdu un temps précieux qui a permis aux promoteurs, faute d'un PLU révisé et adapté, aux commandes depuis 1995, de favoriser des programmes immobiliers destructeurs dans des zones qui auraient dû être protégées, et cela en dehors des références mêmes des lois que vous avez citées, puisqu'elles n'existaient pas encore à l'époque, et qu'effectivement, vous avez privilégié un certain nombre de choses. Vous avez privilégié notamment les constructions d'immeubles autour de la piscine en zone UD avec la vente d'une partie du parc central. Est-ce l'appât du gain des propriétaires qui en est à l'origine ? Car c'est quand même l'argument qui court depuis longtemps. Est-ce que ce sont des règles d'urbanisme permissives qui ont été délibérément écrites pour favoriser l'existence de projets imaginés par vous, votre majorité (emprise au sol de 70 %, hauteur des constructions jusqu'à 16 m dans cette zone, une zone pavillonnaire qui a été dessinée en vue de réaliser des programmes sur le parc central) ?

Que dire du massacre réalisé en novembre en Haut-du-Breuil ? Rien à voir avec les références des lois à venir. Projet qui n'a pas été freiné ni arrêté par la majorité, puisque ce projet était pensé par la majorité dans le cadre du PLU en créant pour le Haut-du-Breuil la zone UF, dont la vocation dominante est celle d'un habitat sous forme d'opérations groupées et d'activités. C'est la porte ouverte à la construction de 90 logements, dont du collectif, dans cette zone sensible et hautement patrimoniale. Nous ne sommes donc pas surpris que des projets de ce type continuent de se propager, alors même qu'effectivement, nous sommes en attente de lois, mais nous sommes dans l'attente. Par conséquent, pour le moment tout s'applique. Dans la rue des Vallées, une des dernières propriétés privées anciennes, non protégée par le PLU, est vouée à la démolition. La majorité n'a pas cru utile de protéger les propriétés privées de la destruction, tout comme rien n'a été fait pour protéger 17 hectares de parcs et espaces verts. Que dire du mitage des zones pavillonnaires, avec un projet qui est apparu dans la rue Paul Gauguin ?

Ce n'est donc pas un hasard si l'étude de cette révision ne commence que maintenant. Donner dix ans aux promoteurs pour réaliser des projets sans cohérence architecturale et sans prise en compte de la globalité de l'espace urbain n'est pas sans conséquences pour l'identité patrimoniale et la qualité de vie, car cette course à la construction n'a pas été accompagnée par un programme de construction d'équipement public pour les écoles, les centres de loisirs, les aires de jeux, l'accueil des professionnels de santé, et j'en passe. Aucune anticipation, alors que les permis en cours et ceux qui ont été adoptés ou ceux qui sont en cours d'étude révèlent que 769 logements supplémentaires vont être construits, et ce n'est pas fini.

Si Madame Salles répète régulièrement que nous devons vous faire confiance, Monsieur le Maire, vous comprendrez aisément que faute du respect de la parole donnée en 2014, nous ne sommes pas prêts à vous signer un chèque en blanc. Nous veillerons à ce qu'enfin, la parole et le désir des Combs-la-Villais soient pris en compte, car l'expérience vécue en 2018 lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme ne peut s'effacer d'un coup de baguette magique. Les remarques des habitants n'ont pas été prises en compte, alors même que le commissaire-enquêteur a été particulièrement critique en ce qui concerne la protection du patrimoine – et d'ailleurs tous les habitants peuvent le voir sur le site de la mairie –, les espaces verts, le danger pour les zones pavillonnaires, et en particulier de la zone UD, l'augmentation de 20 % de la constructibilité dans chaque zone. Vous direz que ce n'était pas le sujet de la révision, et en cela, vous reconnaîtrez qu'en ne réalisant pas la révision du Plan Local d'Urbanisme, vous ne vouliez pas changer de cap, et pour cause, puisque le but n'était pas de réviser le PLU, mais de faire croire que vous le révisiez.

Les objectifs décrits dans cette délibération sont généraux, et pour le moment, n'engagent pas grand monde. Aussi, loin de vous donner un blanc-seing, nous ne pouvons pas être favorables à la démarche que vous avez privilégiée. Les habitants ne seront sollicités que dans un an et demi. Nous aurions préféré effectivement faire autrement en donnant dès l'amont du projet, un sens réel à la démocratie participative en faisant participer les habitants. Nous sommes loin de l'affichage de la délibération numéro 3 qui n'est que poudre aux yeux pour nous. Nous voterons pour avec toutes les réserves qui sont les nôtres. Je vous remercie.

### **M. le Maire**

Merci. Vous comprendrez que je sois très sensible aux remarques formulées par un habitant de la commune désormais élu, dont une des premières actions quand il est arrivé sur la commune a été d'augmenter la constructibilité du bien qu'il venait d'acquérir et qui, lorsqu'il a obtenu plus récemment un permis de construire, s'est ingénié à ne pas le respecter. Ceci étant dit, pour que les choses soient très claires...

### **M. Gilles PRILLEUX**

Ce sont des attaques personnelles ! C'est n'importe quoi ! Vous dites n'importe quoi ! Je suis désolé, c'est inadmissible !

*Réactions de la salle.*

### **M. le Maire**

C'est une simple remarque. C'est pour parler de la crédibilité.

### **M. Gilles PRILLEUX**

À chaque fois, vous faites des attaques personnelles...

*M. le Maire coupe le micro de Monsieur Gilles PRILLEUX qui tente d'intervenir.*

### **M. le Maire**

Vous n'avez pas la parole. Je ne vous ai pas interrompu, vous ne m'interrompez pas. Je maintiens ce que je viens de dire, qui est l'exacte réalité.

Pour en venir à ce que vous avez dit et que vous n'étiez probablement pas le mieux placé pour évoquer, revenons à 1995. En 1995, nous venions de constater – je n'étais pas maire – la destruction de la Grande Ferme et la construction des logements de la Grande Ferme avec un niveau d'élévation supérieur à ce que nous avons établi depuis. Nous avons une ZAC centre (Zone d'Aménagement Concerté), votée par une majorité précédente, multisites, qui avait déjà prévu – et on n'a pas pu l'empêcher – la construction d'un immeuble de 22 m de hauteur, et qui avait prévu la construction

d'un deuxième immeuble de 22 m de hauteur. Quand nous avons pris la ZAC centre en main, nous avons fait en sorte de diminuer d'un tiers la constructibilité de ce qui était prévu, sans que la commune perde un seul centime.

Il est utile que vous le sachiez, parce que nous aurions eu, le long de la rue Sommeville, là où nous avons réalisé un bâtiment de 16 m en retrait, avec la place qui s'appelle la place de l'An 2000, un immeuble le long de la rue, de 22 m de hauteur, dont on aurait pu admirer le caractère assez important, assez volumineux, en sortant de l'avenue de la République et au moment où passant les feux, on s'engageait sur cet endroit. Ici même, il était prévu la destruction de la Villa Notre-Dame, la réalisation d'un pastiche imitant la Villa Notre-Dame et la construction de 4 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Nous avons conservé la Villa Notre-Dame qui a été restaurée et nous avons construit, parce que c'était le besoin – et cela suffisait – 2 500 m<sup>2</sup> de bureaux. Il était prévu 18 000 m<sup>2</sup> de construction de part et d'autre de l'hôtel de ville. Nous avons obtenu, sans que la commune perde un seul centime, que ces 18 000 m<sup>2</sup> soient ramenés à 9 000. Les choses étaient donc dites.

Vous feignez, pour certains d'entre vous, de considérer que tout cela, c'est le passé et que l'on n'en parle pas. En 1995, il était encore prévu que sur le Plateau d'Egrenay, 160 des 400 hectares soient urbanisés à vocation générale. La municipalité élue en 1995 a pris sa première délibération le 5 juillet 1995 pour justement affirmer sa décision que ces 160 hectares seraient redonnés à l'agriculture. Tout cela, c'est de la broutille, bien évidemment. Non, ce n'est pas de la broutille, c'est la réalité. Je rappelais tout à l'heure à certains de nos collègues que devant ce qui était en route et que nous avons réussi à freiner, je prenais en 2001 l'engagement qu'à la fin du mandat 2001-2007 – en fait, cela a été 2001-2008 – Combs-la-Ville ne dépasserait pas 23 000 habitants, puisque nous n'en avons même pas 22 000 en 2007. Aujourd'hui, au dernier recensement, nous avons 22 300 habitants. Entre 1995, date à laquelle nous avons, avec la majorité renouvelée à cinq reprises, constaté le passage d'un peu plus de 20 000 habitants (20 500 habitants en 1995) à un peu moins de 22 500 aujourd'hui, c'est-à-dire même pas 2 000 habitants de plus.

Je rappelle qu'entre 1975 et 1990, la population de la commune était passée de 10 000 à 20 000 habitants, soit le double en 15 ans, +10 % à peine en 30 ans. C'est là où j'en viens à ce que j'évoquais. Il serait scandaleux intellectuellement de laisser croire qu'avec le PLU, on puisse empêcher toute construction. Ce serait scandaleux intellectuellement, parce que ce n'est pas possible.

*S'adressant à M. Gilles PRILLEUX qui tente d'intervenir.* Je ne vous ai pas interrompu, vous ne m'interrompez pas. Je tiens à le rappeler. Quant à toutes ces constructions que nous avons opérées récemment, je rappelle – cela ne vous fait pas plaisir, mais je le redis – que ce n'est pas vous qui avez dirigé la liste qui vous a permis d'être élu. Vous étiez numéro 3 sur cette liste. C'est la liste élue avec Philippe Sainsard en tête de liste, lequel Philippe Sainsard avait, dans le mandat précédent, approuvé de manière très positive – très positive ! – notre projet de piscine. Il a voté le projet tel qu'il a été présenté dans les commissions *ad hoc*, il a voté avec son équipe au Conseil Municipal toutes les délibérations permettant la construction de la piscine, et permettant de financer 55 % de cet investissement par la vente de fonciers. Je rappelle que dans les autres secteurs de la ville nouvelle, là où l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Sénart opère, des opérations comme celle de la piscine auraient été faites par l'EPA.

Que fait l'aménageur ? Il acquiert des terrains et il les vend après les avoir viabilisés, fait son travail d'aménageur. L'EPA, historiquement, et pour des raisons que je ne juge pas, mais c'est un constat, n'a jamais contribué au développement urbain de Combs-la-Ville. Nous avons fait exactement la même chose pour financer 55 % de la piscine que ce que l'EPA aurait fait, l'EPA qui doit bien vivre, ayant au passage prélevé sa dime que nous n'avons eu à verser à personne. Oui, je le revendique. J'espère que vous allez frapper aux portes de ces gens-là en leur disant : « *Je n'ai jamais voulu de vous. Si j'avais été maire, vous ne seriez pas là* ». J'espère que vous allez leur dire cela, parce

qu'objectivement, c'est ce que vous devriez leur dire, plutôt que d'aller leur raconter des histoires sur ceci ou cela, sur ce qui se produit à proximité, etc.

En ce qui concerne les Brandons, c'est un combat de 20 ans, dont je suis extrêmement fier. Or toute capacité à faire prendre en compte par l'Agence nationale de Rénovation urbaine (ANRU) de la nécessité absolue de donner aux 220 familles des Brandons des logements salubres, nous avons bâti ce projet. Oui, cela a été un projet avec des entraves politiques. C'est le passé. Il a fallu, oui, je le dis, un jour, qu'en tête à tête, avec la présidente communiste de l'Office départemental HLM de Seine-et-Marne nous décidions d'aller dans l'intérêt général, c'est-à-dire de ne plus faire blocage par rapport à ce qui avait eu lieu à un certain moment où l'on prétendait que ce n'était pas la peine de construire de nouveaux logements aux Brandons, les gens qui habitent aux Brandons n'ayant pas suffisamment de moyens pour habiter dans des logements neufs, donc plus chers. On a dit cela à une certaine époque. C'est une honte ! Oui, nous nous sommes battus pour que l'opération Brandons hors ANRU soit réalisée. Oui, quand on a 220 familles à reloger, ce ne sont pas 220 logements qu'il faut construire, mais c'est beaucoup plus, parce que l'on sait très bien que cela ne se fait pas comme cela en disant « *telle personne va aller de là à là* ».

La prise en compte par nos services aux côtés de l'OPH (Office Public de l'Habitat) des 220 situations de ces 220 familles a été un travail considérable. Oui, je suis très fier que la commune, là aussi, ait pu favoriser la construction de logements pour des familles qui avaient droit à un logement décent et qui, grâce à notre action, ont eu droit à ce logement décent. Derrière cela, bien sûr, il y a les constructions de logements, sans compter que nous n'étions pas à 25 % de logements sociaux, que nous n'avions donc pas encore assumé notre obligation légale et que grâce à l'ensemble de ces opérations, nous avons pu désormais atteindre et dépasser assez sensiblement le cap des 25 % de logements sociaux. Nous avons donc satisfait notre obligation légale.

On veut défendre les terres agricoles. Oui, mais le premier qui les a défendues, c'est moi ! Trouverez-vous beaucoup de communes à Sénart qui ont rendu 160 hectares sur 400 à l'agriculture ? Vous n'en trouverez pas beaucoup. Donnez-moi la liste. Elle va être très vite faite, puisqu'il n'y en a aucune. Nous l'avons fait. C'est facile aussi de demander un logement social pour soi, pour d'autres, et après, de critiquer le fait qu'il y ait des constructions avec des logements sociaux. Non, les logements sociaux sont la dignité de notre pays. Qui ici n'a pas, à un moment de sa vie, occupé un logement social en débutant dans sa vie ? Je suis sûr que si l'on interrogeait tous les membres de cette assemblée les uns après les autres, on s'apercevrait – et c'est une belle chose – que beaucoup d'entre eux ont, à un moment de leur vie, eu besoin d'un logement social et qu'ils étaient bien contents d'avoir ce logement dans un bâtiment de logement social.

Je rappelle, je l'ai déjà dit, que nous avons réduit à 16 m la hauteur maximale des immeubles là où elle était prévue et réalisée à 22 m, soit sept étages. Je veux donc vraiment rappeler cela. Les procès sur l'urbanisme délirant, non ! À d'autres ! Peut-être à ceux qui ont décidé l'opération d'intérêt national ville nouvelle de Sénart et à ceux qui ont fait passer Combs-la-Ville de 3 000 habitants en 1959 à 20 000 habitants en 1990, 3 000 et 30 ans après, 20 000 habitants, six fois plus, 20 000 en 1990 et 30 ans après (en 2020), 22 000 habitants. Ce n'est pas à nous qu'il faut faire le procès. Si procès il y a à faire, et je ne suis pas sûr qu'il y ait lieu de faire procès, ce n'est pas à nous qu'il faut le faire. Moi qui ne suis pas très porté à soutenir quelquefois certains ministres, je salue le courage de Madame Wargon. Elle a eu à revenir sur ses propos, mais elle a été cohérente. Elle a dit : « *on ne veut plus de développement en tache d'huile qui mange la terre agricole* ». Elle en a déduit que le logement individuel, c'était fini et qu'il fallait du logement collectif. Mais elle, au moins, même si elle a été obligée de tempérer ses propos devant la foudre qui lui est tombée dessus, elle a au moins eu ce grand mérite qui n'était pas du discours à l'emporte-pièce, mais qui était du discours de la cohérence. Je salue cette cohérence.

S'agissant de la piscine, j'ai dit ce qu'il fallait en penser. Sur l'emprise au sol, il y a mieux placé que certains ici pour en parler. Pour Le Breuil, une association qui s'appelle « Les Amis du Breuil » avait ses responsables qui sont toujours propriétaires du terrain en haut de la rue du Breuil, en face du site dont vous avez parlé, et qui – écoutez-moi bien ! – ont fait annuler le PLU en 2010, parce que nous leur avons refusé que la constructibilité de leur parcelle, qui était de 0,4 passe à 2. Les défenseurs du Breuil voulaient cinq fois plus de constructions. C'est dans le registre d'enquête publique. C'est écrit, je pourrais le montrer et l'afficher à tout le monde. Ils voulaient cinq fois plus de constructions pour leur propre compte que ce que nous leur avons laissé dans le cadre du PLU, sachant – et vous ne pouvez pas l'ignorer – que les limites du site classé de l'Yerres et du Breuil sont justement en limite de la propriété, dont vous avez parlé tout à l'heure et sur laquelle cela ne fait qu'une douzaine d'années qu'il y a un projet, celui-ci ayant été revu à plusieurs reprises pour en limiter la constructibilité que nous ne pouvions pas interdire.

Vous ne devez pas ignorer que lorsqu'il y a une propriété quelque part, ce qui était le cas sur cet espace, vous avez tout à fait le droit de construire à nouveau, de reconstruire ou de construire autre chose en respectant les règles nationales et locales qui sont de 0,4 et non de 2, comme certains défenseurs, paraît-il, du site du Breuil voulaient le prétendre pour leur propre compte. Assez d'hypocrisie, parlons des choses telles qu'elles sont.

« Protéger de la destruction. » Depuis que je suis maire, aucune ferme n'a été démolie à Combs-la-Ville, sauf celle qui était en ruines, la ferme du Chêne Moreau. Demandez à Madame Guevel. Elle est venue me voir pour savoir si elle pouvait envisager des projets immobiliers. Je lui ai répondu que ce ne serait pas raisonnable et que je ferai tout pour l'inviter à ne pas le faire. Ce qui est en train de se réaliser depuis plusieurs années sur la ferme de la famille Guevel est tout simplement remarquable, puisqu'il y a transformation progressive en logements de cette ferme, mais le maintien de la ferme. La ferme de Monsieur Gautier est restée là, et on lui a même favorisé la possibilité qu'il souhaitait d'avoir son hangar agricole à proximité des terres qu'il exploitait.

Quant au mitage, je vous rappelle la loi ALUR en particulier. Je me souviens encore des propos de Madame Duflot dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Elle a été la première à évoquer la nécessité qu'il y a en milieu urbain existant, de renforcer l'urbanisation sous forme verticale dans des conditions certes maîtrisées, et quand on est à R+4, on est vraiment maîtrisé – allez voir ailleurs comment cela se passe – pour justement combler tout ce qu'elle appelle « les dents creuses ». Nous avons aujourd'hui une réflexion engagée par les pouvoirs publics de l'État sur justement tout ce qui est friches économiques, industrielles, mais également friches urbaines. Un certain nombre d'opérations peuvent se réaliser là.

Quant à l'affirmation sur les écoles, je vous rassure, pour les écoles, cela va très bien. Pour les centres de loisirs, je vous assure, cela va très bien et votre petite comédie sur le centre de loisirs du Chêne, tout cela, c'est derrière nous. Demandez aux parents, aux enfants et aux animateurs. Tout le monde est très content. Quant aux médecins, s'il y a bien quelqu'un qui a commencé à réfléchir – et j'étais encore avec une quinzaine de praticiens tout à l'heure – à ce sujet, nous avançons pas à pas, mais le sujet ne se décrète pas en claquant des doigts. C'est un sujet vraiment extrêmement important. Il faut travailler à consolider l'existant pour pouvoir ensuite développer une offre plus attractive. Nous sommes également dessus. Les propos à l'emporte-pièce, nous les entendons. Je sais que nous les entendrons à nouveau, mais soyez persuadés que sur aucun des éléments, dont j'ai rapidement repris l'évocation que vous en aviez faite, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait et de ce que nous ferons.

*S'adressant à Monsieur Gilles PRILLEUX.* Je pense que votre voisine avait demandé la parole au préalable, elle va l'avoir. Ensuite, nous continuerons l'échange.

*S'adressant à Madame Laure MASSE.* Je vous en prie, madame.

**Mme Laure MASSE**

Je ne demande plus la parole.

**M. le Maire**

Monsieur Prilleux la demande, je la lui donne brièvement bien sûr, dans le respect de notre règlement.

**M. Gilles PRILLEUX**

Brièvement, j'ai pris trois minutes... Si ! Il y a des attaques personnelles que je ne peux pas admettre. Je voudrais revenir là-dessus, parce qu'il faut que cela cesse. D'une part, il y a eu la vente d'un lotissement de quatre lots juste en face de chez vous. J'ai acheté deux lots, et je n'ai pas fait une emprise au sol considérable par rapport au droit que j'avais par rapport au PLU. Cette surface que j'ai faite au sol est de 31 m<sup>2</sup>. Les allégations que vous portez sont inadmissibles. D'autre part, vous dites que je n'ai pas respecté le Plan Local d'Urbanisme. J'ai fait faire un permis modificatif, effectivement, suite à un mur qui a été construit, qui n'allait pas, et que j'ai fait refaire immédiatement. Je n'ai donc pas à rougir de ce que j'ai fait, puisque je me suis mis en conformité avec la loi, que cela vous plaise ou non. J'ai donc 31 m<sup>2</sup> sur un terrain qui mesure 356 m<sup>2</sup>. Je pense que je suis largement en dessous de l'emprise au sol.

Je pense qu'il est temps que vous cessiez ces attaques considérables tout le temps, personnelles, qui sont inadmissibles et qui ne sont pas dignes d'un ancien député ! Je ne peux pas accepter que vous continuiez sur ce ton. Ce n'est pas acceptable. Vous pouvez prendre la parole pendant 25 minutes, comme vous le faites, pour démontrer, démontrer que nous avons tort. Je ne vous ai pas parlé des Brandons. Nous n'avons pas parlé de logement social. Vous avez passé dix minutes à en parler. Ce n'était pas notre propos.

Vous parlez de ce qui s'est passé en 1995, c'est-à-dire il y a bientôt 30 ans. Je suis désolé, je ne vous parle pas du passé. Je vous parle de ce qui se passe aujourd'hui, de ce qui s'est passé ces dernières années, de ce qui a été fait dans le Plan Local d'Urbanisme en 2010. Or c'est en 2010 que les choses ont été réinscrites avec des règles. Ce n'est pas en 1995. 1995, très bien, nous serions d'accord avec vous pour ne pas construire à 22 m, bien évidemment. Nous faire croire et faire croire aux Combs-la-Villais que nous serions favorables à cela, ou que nous héritons de Philippe Sainsard, non ! On vous l'a déjà dit. Nous sommes aujourd'hui un groupe sans Philippe Sainsard, et nous n'avons pas hérité de ses prises de décision durant la dernière mandature. Nous n'en sommes pas les héritiers, que cela vous plaise ou non !

**M. le Maire**

Merci. Un simple mot pour redire qu'il a fallu que l'on vous fasse remarquer que vous n'aviez pas respecté votre permis de construire pour que vous preniez la décision de le respecter au travers d'un permis de construire modificatif. Je le redis, parce que c'est la réalité. C'est tout. Je le redis, c'est la réalité !

*S'adressant à Madame Laure MASSE.* Vous ne souhaitiez pas prendre la parole. Vous l'avez redonné à Monsieur Prilleux. Vous ne l'aurez pas, tout simplement.

Sur le reste, je vous dis très clairement que des choses ont été décidées en 1995. Elles ont permis justement de limiter considérablement les perspectives de développement de la commune dans les conditions que nous souhaitions, c'est-à-dire ne pas atteindre les niveaux de population que certains auraient souhaité voir atteindre. Je rappelle qu'en 1995, Combs-la-Ville était la commune de l'agglomération de Sénart la plus peuplée. Aujourd'hui, nous sommes la deuxième, loin derrière

Savigny-le-Temple, et peut-être qu'un jour, nous serons rejoints et peut-être dépassés par Moissy-Cramayel, rejoints et peut-être dépassés par Lieusaint de par les rythmes de développement sur ces communes au sein de l'Opération d'Intérêt National de Sénart. Je le rappelle, parce que c'est très important d'avoir cela à l'esprit. Nous sommes dans une ville nouvelle. Je peux vous dire qu'une commune qui, en 30 ans dans une ville nouvelle, ne fait passer que de 20 à 22 000 habitants, c'est unique. Il n'y en a pas d'autres. Je le fais remarquer. Ce n'est pas le passé pour le passé, mais c'est le passé en tant qu'il a constitué les éléments nous permettant de construire une stratégie aux antipodes de ce qui était prévu auparavant.

Imaginez-vous les 160 hectares d'Egrenay urbanisés. Nous pourrions aujourd'hui avoir 30, 32 000 habitants selon le type d'habitat que l'on aurait implanté dans l'ensemble de ces 160 hectares. Il faut quand même comparer ces 160 hectares – essayez de le faire et vous y parviendrez – aux 400 hectares de notre enveloppe urbaine d'aujourd'hui. Je vous rappelle qu'à Combs-la-Ville, ce sont 1 400 hectares, soit 400 hectares d'habitats, 300 hectares d'activités, 400 hectares de terres agricoles grâce à nous, et 300 hectares de sites protégés (forêt de Sénart, boucle de l'Yerres, etc.) C'est cela la réalité de la commune. C'est ce que nous avons voulu, et c'est ce que nous maintiendrons. Pour le reste, oui, je revendique totalement ce que nous avons fait, et vous pouvez constater que le rythme en est complètement décéléré, parce que ce qui était nécessaire à un certain moment ne l'est plus aujourd'hui et ne le sera pas davantage demain.

Je vais mettre aux voix. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Je ne vois pas d'avis contraire. Je ne vois pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, APPROUVE les objectifs poursuivis et FIXE les modalités de concertation.**

**M. le Maire**

Nous pouvons passer à la délibération numéro 5, la dernière, que nous présente Jean-Michel Guilbot. Il s'agit de la rétrocession à la commune d'espaces extérieurs de la résidence du Hameau Briard.

**DÉLIBÉRATION N° 5 – RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES EXTÉRIEURS DU PROGRAMME IMMOBILIER « LE HAMEAU BRIARD » RÉALISÉ PAR BOUYGUES ET SITUÉ RUES DU HAUT-DU-BREUIL, CHABAN-DELMAS ET RAYMOND BARRE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**

**Présentation :**

Considérant la demande de Bouygues en date du 19 février 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la rétrocession dans le domaine public communal des espaces extérieurs du programme immobilier « Le Hameau Briard » situé rues du Haut-du-Breuil, Jacques Chaban-Delmas et Raymond Barre.

**Avis favorable de la commission précitée.**

## **Discussion :**

### **M. le Maire**

Avec cette délibération, ce sont plusieurs trop longues années d'attente auxquelles nous mettons un terme. C'est une bonne nouvelle pour tous les habitants de cet ensemble du Hameau Briard, parce que nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir du promoteur dans un premier temps, puis de certains concessionnaires, toutes les informations nous permettant de procéder à cette rétrocession. Nous pouvons le faire aujourd'hui, et je pense que ce sera tout à fait à l'avantage de l'ensemble des familles logées dans cette résidence de la rue du Haut du Breuil. Je ne vois pas de remarque.

Monsieur Rouillier, allez-y.

### **M. Sylvain ROUILLIER**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous avons en commission évoqué les limites de cette rétrocession, sachant que les rues concernées ne le sont pas dans leur totalité. Nous espérons qu'après Bouygues, les autres propriétaires et copropriétés rétrocèdent leurs parcelles de rues et de trottoirs à la Ville. Nous aimerions savoir quels sont les critères qui font que la commune accepte la rétrocession. En effet, nous avons constaté que certaines impasses ou rues de copropriétés sont laissées à l'abandon faute d'accord entre les copropriétaires ou de moyens financiers pour en assurer le bon entretien. C'est le cas par exemple au Hameau de la Boissière. Une demande a-t-elle été formulée dans ce cas précis ? Quelle intervention est-il possible de faire pour que ces désordres soient réparés ? Je vous remercie, Monsieur le Maire.

### **M. le Maire**

D'une manière générale, c'est au moment où un projet se met en place qu'avec l'investisseur, le promoteur ou l'aménageur s'il y a un aménageur, on évoque très clairement ce qui pourra être rétrocédé et ce qui ne pourra pas l'être. D'une manière générale, sans rentrer dans les détails, mais nous pourrions le faire, et nos services techniques seraient à votre disposition pour vous donner quelques exemples, on considère que la commune peut devenir propriétaire d'un espace auquel elle peut accéder avec ses véhicules d'intervention, pour des travaux de voirie, de réparation, d'entretien, etc. Il faut savoir, et là, en l'occurrence, pour cette résidence de la rue du Haut du Breuil, Bouygues savait très bien dès le début ce qui pourrait être rétrocédé et que nous accepterions d'intégrer dans le patrimoine communal et ce qui ne pourrait pas l'être. Votre intervention nous invite à prendre cela en note.

Si un promoteur ne dit pas tout, parce qu'il oublie, à l'ensemble des futurs acquéreurs au point qu'il y ait un doute, il faut que l'on insiste auprès d'un investisseur pour qu'il dise bien à l'ensemble des acquéreurs ce qui sera rétrocédé et ce qui ne pourra pas l'être. Il s'agit quelquefois d'ailleurs de places de stationnement qui, à l'origine, n'ont pas été prévues pour être rétrocédées. Il nous arrive quelquefois d'ailleurs de revenir par des délibérations sur des questions de ce genre dans les deux sens, soit en cédant une parcelle publique à un riverain, parce que la cohérence veut que cette parcelle, dont il se sert de manière quasi privative, soit sa propriété et qu'il en assure l'entretien, soit à l'inverse, qu'une partie privée, mais dont le propriétaire concerné n'a aucun usage, ait plus sa place dans le domaine public. Le principe général est qu'au moment de la conception d'un projet, lorsqu'il s'agit d'aménagement, et notamment de création de voiries, ce qui est le cas pour le site dont nous parlons aujourd'hui, les choses sont très claires dès le début.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

## **Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE la rétrocession dans le domaine public communal des espaces extérieurs du programme immobilier « Le Hameau Briard » réalisés par Bouygues et situé rues du Haut-du-Breuil, Jacques Chaban-Delmas et Raymond Barre.**

**M. le Maire**

Nous avons achevé l'examen des points inscrits à notre ordre du jour.

**QUESTIONS ORALES**

**M. le Maire**

J'ai été saisi de quatre questions venant des deux groupes de notre assemblée. Le groupe « Agissons pour Combs » tout d'abord pose une première question relative à la loi EGalim. Allez-y, madame.

**Groupe « Agissons pour Combs »**

**Mme Laure MASSE**

Je reviens juste sur les attaques que vous avez portées à mon collègue, parce que cela fait plusieurs fois, et qui dit « attaques répétitives » dit « harcèlement ». Je dis cela, je ne dis rien.

Voici ma question. La loi EGalim sur la restauration scolaire doit proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits bio, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les produits durables qualité bénéficient de signes officiels de qualité, de mentions valorisantes, ou sont issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel « Pêche durable ». Or, à la lecture des menus, nous sommes loin d'atteindre ce qui est exigé par la loi en matière de qualité, et en ce qui concerne le bio, nous sommes loin d'atteindre les 20 %. Ainsi, du 3 au 14 janvier, pour dix jours de restauration, seuls quatre produits indiquent qu'ils sont issus de l'agriculture biologique et se limitent à des produits pour l'entrée ou le fromage blanc. Du 17 au 28 janvier, sur 10 jours, sont inscrits seulement deux produits bio pour l'entrée ou un légume d'accompagnement, et un produit de qualité.

Nous aimerions comprendre comment les menus publiés sur le site de la mairie sont compatibles avec le respect de la loi. Quelles mesures comptez-vous prendre pour être conforme à la réglementation, et dans quel délai, sachant que pour les menus végétariens vous aviez un an de retard dans la mise en application de cette mesure applicable dès novembre 2019 ? Merci.

**M. le Maire**

Merci. Là, vous avez dit quelque chose et je vais y répondre. En ce qui concerne le bio et les produits de qualité proche du bio, il faut savoir que le calcul de ces produits, produits de qualité et produits bio, est réparti sur l'ensemble des achats réalisés durant toute l'année par notre service Restauration. Nous ne connaissons pas toujours, au moment de la commande et au moment de la mise en page des menus, la qualité des produits qui vont nous être livrés, et je dirais même « la quantité » des produits que nous pourrions avoir dans ce cadre par nos fournisseurs. En effet, beaucoup dépendent de l'arrivée des produits, et sur certains produits, le volume disponible n'est pas toujours celui que nous attendons.

Je rappelle que nous servons à peu près 1 800 repas par jour et que pour produire 1 800 repas par jour, il faut que le constituant bio produit de qualité soit livré en quantité suffisante. Ainsi, je vais vous le dire, parce que vous sembliez évoquer le contraire. Nous recevons régulièrement du poisson ou de la viande qui bénéficie des labels imposés par la loi EGalim. De même, puisque nous sommes

membres de la coopérative des maraîchers bio d'Île-de-France, nous travaillons avec cette légumerie située sur l'Écopôle et qui nous livre spécifiquement des légumes relevant de la filière de l'agriculture biologique de l'Île-de-France. Nous avons également la livraison de pain bio, servi aux enfants deux fois par semaine.

J'en profite d'ailleurs pour dire que j'ai été le premier à regretter – et je ne suis pas le seul – que compte tenu du besoin de bénéficier d'une livraison tout au long de l'année de pain bio, nos boulangers ne se soient pas trouvés en situation de pouvoir répondre, en cochant toutes les cases qu'il fallait cocher sur l'appel d'offres et le marché que nous leur propositions. Je le regrette et peut-être que s'il y avait des aménagements à apporter à la loi EGAlim pour donner un peu plus de souplesse, un peu plus de capacité d'adaptation locale à des règles, qui par ailleurs sont absolument indispensables au plan national, on pourrait mieux avancer.

Quant à ces repas végétariens préconisés, je le rappelle, par la loi EGAlim, ils sont mis en place à hauteur d'une journée par semaine depuis la rentrée scolaire 2020. De la même manière, les compotes et légumes servis dans nos crèches sont systématiquement des produits bio. Nos tout-petits reçoivent donc des produits bio. Depuis ce début d'année, et personne n'en sera surpris, notre service de restauration municipale est largement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. Les effectifs d'enfants sont très fluctuants pour des raisons que je n'ai pas besoin d'évoquer. Les difficultés d'approvisionnement sont également réelles pour des raisons tirées, pour beaucoup, du contexte sanitaire. Les menus du mois de janvier qui ne sont qu'une référence – et pourquoi pas ? – ne sont sûrement pas significatifs à 100 % des efforts que la commune fait dans ce domaine.

De plus, notre chef de cuisine est encouragé par nous-mêmes et par la Direction Générale à prolonger et accentuer autant qu'il est possible de le faire. C'est vrai que les enjeux et les ambitions de la loi EGAlim sont forts. Ils sont globalement, je pense, intéressants, et personne ne peut vraiment s'opposer aux ouvertures qu'ils ont fixées, mais les contraintes quotidiennes sur le terrain sont là pour faire valoir qu'une loi, c'est bien, mais son adaptation aux réalités du territoire où elle s'applique, c'est également assez important.

Pour la deuxième question que vous aviez posée pour votre groupe, qui l'expose ? Monsieur Prilleux.

### **M. Gilles PRILLEUX**

Dans le Journal *Rencontre* de ce mois, vous dites que la qualité de votre gestion est reconnue de longue date par la Cour des comptes. Selon l'article L211-1 du Code des juridictions financières, ce sont les chambres régionales et territoriales des comptes qui sont habilitées à contrôler les collectivités locales et établissements publics locaux. D'ailleurs vous aviez fait précédemment référence à un rapport de la chambre régionale des comptes une première fois le 25 janvier 2021 lors de l'étude du rapport d'orientation budgétaire et une seconde fois le 17 mai 2021 en présentant la délibération concernant les comptes administratifs de l'année 2020.

Vous nous aviez assuré, lors des débats qui sont consignés dans le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai, que vous teniez à notre disposition ce rapport très élogieux. Or depuis cette date, nous avons à maintes reprises demandé par courriel ledit rapport. Nous n'en avons jamais eu communication. Quand allez-vous remettre ce rapport à l'ensemble des membres de cette assemblée ? Quand allez-vous le mettre à disposition des Combs-la Villais sur le site de la commune, sachant que ce rapport est consultable par tous ? Merci.

### **M. le Maire**

Si je peux me permettre de rectifier le compte rendu que vous avez fait de mes propos, étant donné que c'est moi qui les tiens, je suis probablement le mieux placé pour les connaître. La chambre régionale des comptes, qui est depuis toujours, et encore plus maintenant qu'hier, un organe de la

Cour des comptes – ce sont des magistrats de la Cour des comptes qui se trouvent dans les chambres régionales des comptes –, avait rendu son dernier contrôle (je vais vous en dire deux mots) qui a été fait, très exhaustif, des finances de la commune. J'ai toujours dit, et je le répète que le rapport qu'avait établi la Cour des comptes s'était traduit par un courrier très bref, dont le deuxième paragraphe indiquait clairement que la Cour des comptes adressait un *satisfecit* à la commune, puisque, ce qui est exceptionnel, elle déclarait en séance publique et plénière de la chambre qu'il n'y avait aucune remarque à formuler sur la conduite des affaires financières de la commune.

Le 21 octobre 2011, le président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France nous écrit : « *Par lettre du 6 juillet 2009, je vous ai informé de l'engagement de l'examen de la gestion de la commune de Combs-la-Ville en application des dispositions des articles L211-3 et L211-8 du Code de juridiction financière. J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de sa séance du 21 octobre 2011, la chambre régionale des comptes a décidé de ne pas formuler d'observation sur la gestion de cette collectivité. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.* » Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'après la masse de contrôles effectués, la foule de documents qui nous ont été demandés, pas une seule remarque n'a été formulée par la chambre régionale des comptes. Si vous interprétez cela comme le fait que la chambre régionale des comptes a jugé qu'il y avait des doutes sur la manière, dont étaient menées les affaires de la commune, je pense que vous allez un peu loin.

J'ai demandé à des juges à la chambre régionale des comptes et à des juges à la Cour des comptes que je connais comment interpréter cela. Ils m'ont tous dit : « *il ne faut pas interpréter.* » C'est la démonstration qu'il n'y avait rien à dire, rien à relever, pas d'observation, pas de commentaire sur la manière, dont la commune gère ses comptes. Si cela ne montre pas la satisfaction que l'on doit avoir, reconnue par un organisme qui nous est largement supérieur, à savoir la Chambre régionale des comptes, je me demande bien comment il faut l'appeler, parce qu'il n'y en a pas eu depuis.

*S'adressant à Monsieur Gilles PRILLEUX qui tente d'intervenir.* Monsieur Prilleux, vous n'avez pas la parole. La parole est maintenant au groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne ». Monsieur Prilleux, vous pourrez vous égosiller à essayer de prendre la parole quand vous ne l'avez pas, cela ne vous donnera pas l'autorisation de vous exprimer. Vous avez eu la parole pour exposer votre question. Je vous ai apporté la réponse. Bien sûr, cette réponse ne vous plaît pas, parce que vous aimeriez pouvoir dire : « *voilà un document de la chambre régionale des comptes qui dit qu'à Combs, on fait n'importe quoi* ». Non ! La parole est au groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » pour les deux questions qui ont été posées.

### **Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »**

#### **M. Daniel ROUSSAUX**

Monsieur le Maire. C'est une question que nous vous avons déjà posée, mais nous voudrions quand même avoir une réponse de votre part concernant le rapport du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), notamment concernant le coût des ordures ménagères (page 66) plus cher au SIVOM que sur les autres SIVOM nationaux que nous pouvons connaître.

La deuxième question est beaucoup plus claire. Où en sommes-nous avec l'ARS – je change un peu de sujet – par rapport à la fréquentation du point de vaccination à la salle des fêtes de Combs-la-Ville ?

#### **M. le Maire**

Je ne veux pas poser problème là où il ne faut pas en créer, mais les deux questions qui m'avaient été transmises par écrit ne sont pas celles qui viennent d'être évoquées. Si vous le permettez, je vais répondre rapidement à celles que vous venez d'évoquer, mais je vais également donner une réponse

très rapide à celles formulées par écrit, d'autant plus qu'il y en a une sur le SIVOM. Je vais donc faire d'une pierre deux coups.

Nous l'avons évoqué lors d'un précédent Conseil. La question du coût de collecte et traitement des ordures ménagères d'un syndicat à l'autre doit être effectuée en comparant des choses comparables. Nous sommes, au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, très en avance par rapport à la très grande majorité des syndicats de collecte et de traitement des déchets par rapport aux objectifs écologiques de la prise en charge des déchets, puisque nous méthanisons la partie fermentescible. Il y a en France 16 installations, sachant que nous sommes une installation pour 180 000 habitants. Regardez ce que cela représente en gros en mettant 200 000 habitants multipliés par 16. Vous vous apercevrez qu'une infime partie de la population française aujourd'hui bénéficie d'un traitement écologique par méthanisation, puis par compostage, c'est-à-dire retour à la terre de la matière organique, de nos déchets ménagers. C'est entre ces syndicats qu'il faut comparer.

On ne peut pas comparer un syndicat qui se contente aujourd'hui – il y en a encore, mais je ne citerai personne – d'enfouir les déchets et qui voit sa TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) augmenter considérablement année après année, dans les proportions que nous, qui sommes vertueux, ne connaissons pas dans les mêmes proportions. Même un syndicat qui incinère et qui, à ce titre, doit payer une part de TGAP correspondant au fait que malgré les énormes efforts faits sur les installations d'incinération, c'est considéré par les pouvoirs publics comme étant moins vertueux pour la partie organique que le traitement par méthanisation et compostage. Il faut donc comparer des choses comparables. Par rapport à tous les syndicats qui sont en avance comme le nôtre et qui font de la méthanisation, nous sommes dans la moyenne du prix à la tonne. Si vous souhaitiez des informations plus précises avec des exemples nous permettant de vérifier tout cela, je demanderais au SIVOM de vous les faire parvenir.

Il y avait une deuxième question à propos du SIVOM, où il était noté que la collecte des ordures du marché a, semble-t-il, été confiée à une entreprise privée. C'était le constat fait le 24 et le 31 décembre. Vous savez certainement que compte tenu du fait que Noël et le jour de l'An étaient le samedi, jour de marché, nous avons avancé à la veille le marché pour le 24 et le 31, ce qui fait que nos équipes qui, d'ordinaire, ne collectent aucun autre déchet le samedi, venaient collecter les déchets de marché, ne pouvaient pas le faire, puisqu'elles avaient leur propre tournée à effectuer sur leur secteur le vendredi. C'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à la société Ourry qui nous a tirés de cette difficulté.

Il y avait une autre question qui peut intéresser tout le monde ici dans la salle. Je vais la lire et la réponse sera rapide. Je ne ferai donc perdre de temps à personne.

*Sur le territoire de Combs-la-Ville, précisément au plateau d'Egrenay, se trouve une importante parcelle classée en terre agricole et qui fait l'objet d'un bail consenti à un ou plusieurs agriculteurs. Quelle est la durée du bail ou des baux consentis ? Et la municipalité envisage-t-elle de dédier cette parcelle importante à la culture bio ?*

Je précise que cette parcelle nous appartient. Elle est située juste à côté de celle qui appartient également à la commune et qui a été confiée par la commune à l'association des Jardiniers de la Marrache. Nous avons acquis cette parcelle lorsqu'elle était disponible à la vente dans l'optique, le jour venu et le cas échéant, de confier tout ou partie de cette parcelle aux Jardiniers de la Marrache s'ils souhaitaient s'étendre, ce qui pour l'instant n'a pas été le cas, mais ce qui serait éventuellement le cas. Entretemps, ces 19 000 m<sup>2</sup> font l'objet d'un titre d'occupation précaire et révocable de la commune à l'attention de l'agriculteur Gautier, dont je parlais tout à l'heure, dont la ferme est juste à côté d'ici. La soumission est consentie jusqu'à la révocation de l'autorisation, ce que nous n'avons absolument pas l'intention de faire.

Monsieur Gautier, vous le savez tous ici, fait autant qu'il le peut, de l'agriculture bio. Là où il ne peut pas en faire, c'est parce qu'il est sur des terres, dont il n'est pas propriétaire, mais dont la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) est propriétaire. Il faut savoir qu'un dispositif édicté par la SAFER consiste à ce qu'elle ne mette pas à disposition plus de cinq ou six ans, je crois, des terres, dont elle a la gestion, ce qui empêche les agriculteurs bio de se concentrer sur la jachère qu'il faut opérer pendant deux, trois, quatre ans, selon le degré d'atteinte de la parcelle par rapport à l'usage des phytosanitaires jusque-là. C'est la raison pour laquelle Jean-François Gautier n'a pas toutes ses terres en bio, mais il veut transformer ses terres en bio.

Cette parcelle, à l'heure actuelle, si on la trouve en jachère, c'est justement parce que nous l'avons mise à disposition de l'agriculteur à titre révocable, mais sans aucune intention de révoquer l'autorisation, et il attend que le temps ait fait son œuvre pour pouvoir cultiver du bio sur cette parcelle. Le jour venu, lorsqu'il l'estimera possible, il est le seul en mesure de le faire, Monsieur Gautier pourra cultiver cette parcelle en bio, comme il a commencé à le faire sur beaucoup d'autres parcelles, dont il a mieux la maîtrise que celles mises à sa disposition par la SAFER.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Merci à toutes et à tous. Bonne fin de soirée.

**La séance est levée à 21 heures 05.**

***La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 21 février 2022 à 19 heures 30.***



Combs la Ville

Le 14 janvier 2022

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/248-C**

Signature d'une convention de travaux avec la société EUROVIA afin de répondre aux besoins du service Voirie pour des travaux de réfection du parking rue de l'Abreuvoir.

**Décision 2021/249-C**

Signature d'une convention avec le CAUE77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour la formation « Protéger les arbres avec la législation » de deux agents du service Développement Durable.

**Décision 2021/250-C**

Redevances d'occupation des logements communaux pour l'année 2022, annule et remplace la décision n°2021/237-C.

**Décision 2021/251-C**

Tarification des services municipaux pour l'année 2022.

**Décision 2021/252-C**

Délivrance d'une concession de cavurne trentenaire à compter du 23 novembre 2021.

**Décision 2021/253-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 23 novembre 2021.

**Décision 2021/254-C**

Délivrance d'une concession de cavurne trentenaire à compter du 23 novembre 2021.

**Décision 2021/255-C**

Signature d'un avenant de transfert à une convention de fournitures avec l'entreprise ECOBUROTIC

**Décision 2021/256-C**

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association ORALIE DU LIEN PAR LA PAROLE dans le cadre du partenariat entre le service Prévention Réussite Educative et le Lycée Professionnel Jacques Prévert pour l'animation d'ateliers sur le thème de la responsabilité les 19 et 20 janvier 2022.



Combs la Ville

Le 14 janvier 2022

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/257-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le groupe Carrefour pour l'organisation de réunions.

**Décision 2021/258-C**

Signature d'une convention de prestations de services tripartite entre M. Jimmy REGLAIN, ostéopathe diplômé, le collège des Cités Unies et la mairie afin d'animer un atelier de connaissance de soi proposé par le Programme de Réussite Educative le 25 janvier 2022.

**Décision 2021/259-C**

Signature d'une convention de prestations de services avec le cabinet de psychologie de Mme Sveltana HIERS afin de répondre aux besoins du service Prévention Réussite Educative dans le cadre d'un travail d'analyse de pratique au sein du service.

**Décision 2021/260-C**

Signature d'un avenant au marché n°2018-26 avec la société CERCLE VERT modifiant certains prix du bordereau des prix unitaires sans avoir d'incidence sur le montant maximum annuel prévu dans l'acte d'engagement.

**Décision 2021/261-C**

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel Scrutin Nouveau Diffuseur HTML avec la société LOGITUD afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion des élections.

**Décision 2021/262-C**

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel eSirius avec la société ESII afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion de file d'attente et/ou flux client.

**Décision 2021/263-C**

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel Suffrage Web avec la société LOGITUD afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion des élections.



Combs la Ville

Le 14 janvier 2022

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2022/01-C**

Signature d'une convention avec la société PAUL PYRONNET INSTITUT pour la formation Praticien PNL « Communication Opérationnelle / Niveau 3 » d'un agent du service Prévention Réussite Educative.

**Décision 2022/02-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 10 décembre 2021.

**Décision 2022/03-C**

Signature d'autorisation d'occupation d'un logement communal de type T4 au bénéfice d'un agent de la commune.

**Décision 2022/04-C**

Signature d'une convention de fournitures avec la société KYOCERA afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de location et maintenance de photocopieurs.

**Décision 2022/05-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinquenaire à compter du 14 décembre 2021

**Décision 2022/06-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium quinquenaire à compter du 14 décembre 2021.